

AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 41 ;

Article unique :

La commission a rendu l'avis ci-après :

- **Création d'une convention d'application internationale de double diplôme**

Diplôme : BUT

Mention : Gestion des entreprises et administrations (GEA)

Parcours : Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF),
Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH),
Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA),
Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)

Etablissements partenaires : Université du Québec à Rimouski

Pays : Canada

Adopté à la majorité des votes exprimés :

21 votes favorables

0 vote défavorable

1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

